



Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

**SUPPLÉMENT D'ALLOCATION POUR
ENFANTS SOUFFRANT D'UNE AFFECTION**

Présentation ASBL Inclusion

26 mars 2022

Contexte

- 📍 Depuis le **1^{er} janvier 2019** : AVIQ compétente pour la régulation des allocations familiales. Elle est chargée de gérer l'agrément des caisses, de les financer et de réaliser des contrôles domiciliaires.
- 📍 Autre compétence: Evaluation médicale permettant le paiement d'un surplus d'allocation familiale pour les enfants souffrant d'une affection.
- 📍 Au **1^{er} octobre 2021** : amorçage de la reprise du processus d'évaluation par l'AVIQ :
 - Nouvelles demandes et révisions au 1^{er} octobre 2021
 - Révisions d'office au 1^{er} janvier 2022
 - Reprise complète du processus au 1^{er} juillet 2022

Arrêtés relatifs aux AFS

- 1^{er}: Article 16 du décret du 08/02/2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Arrêté Gouvernement wallon déterminant les conditions d'octroi du supplément d'allocations familiales en faveur d'un enfant atteint d'un handicap en exécution de l'article 16 du décret du 08 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales

- 2^{ème}: Modification du premier arrêté ministériel ci-dessus du 23/05/2019.

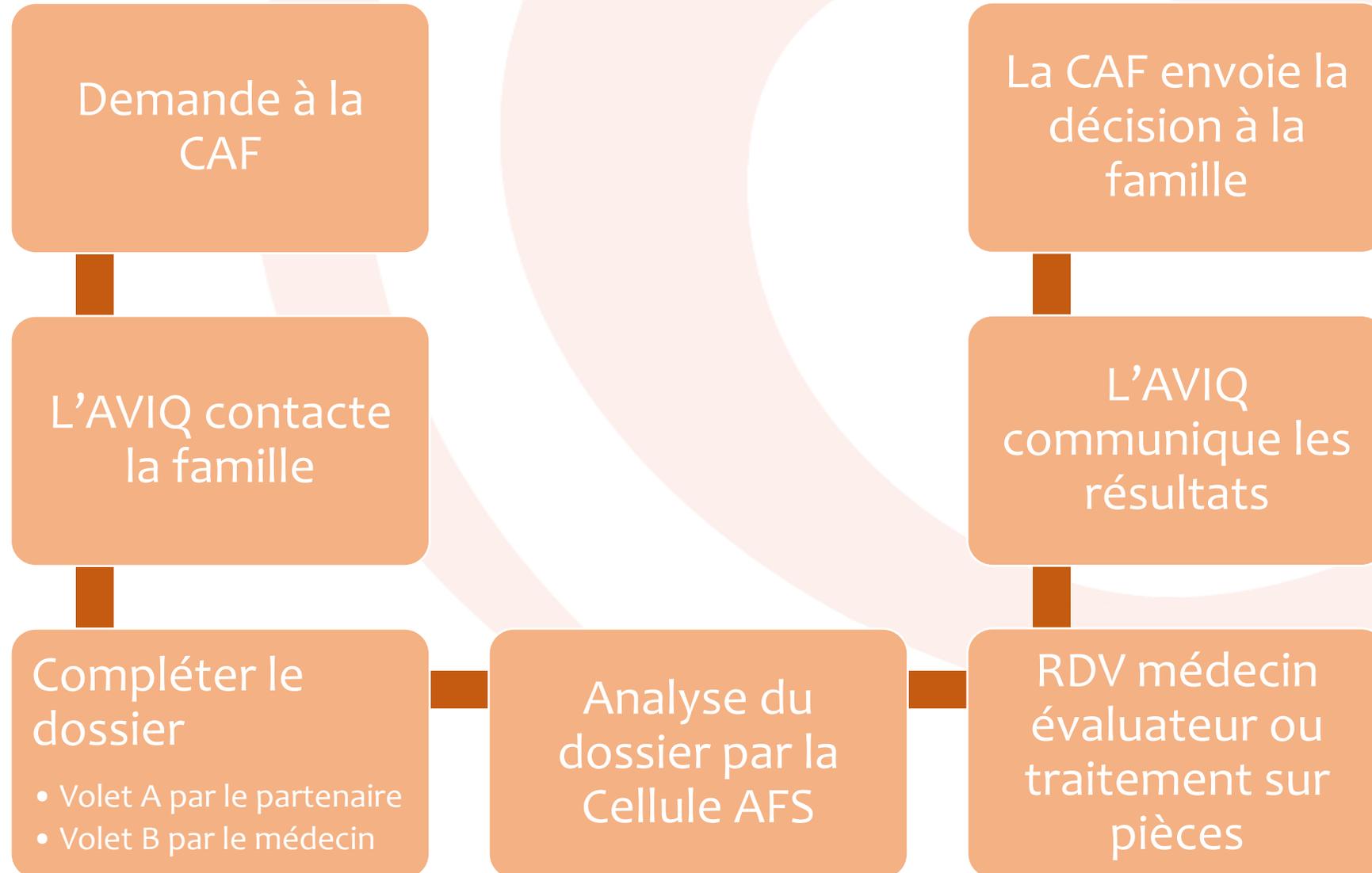
SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Arrêté Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2019 déterminant les conditions d'octroi du supplément d'allocations familiales en faveur d'un enfant atteint d'un handicap en exécution de l'article 16 du décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales

Institutions compétentes

Région	Institution	Site web	Téléphone
Wallonie	AVIQ	www.aviq.be	0800 16 061
Bruxelles	IRISCARE	www.iriscare.brussels	+32 (0)2 435 61 70
Flandre	KIND & GEZIN	www.kindgezin.be	+32 (0)78 150 100
Communauté Germanophone	Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens Fachbereich Familie und Soziales	www.ostbelgienfamilie.be	+32 (0)87 789 920

Démarche d'une demande AFS



Courrier

AVIQ – Agence pour une Vie de Qualité
Branche Handicap - Cellule AFS
Rue de la Rivelaïne, 21
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 337 887

E-mail : contact.afs@aviq.be

Charleroi, le 19/11/2021
A l'attention de Madame ou Monsieur

■■■■■■■■■■
■■■■■■■■■■
■■■■■■■■■■

Référence du dossier : ■■■■■■■■■■
Concerne : ■■■■■■■■■■

Objet : Première demande pour l'octroi d'un supplément d'allocations familiales

Madame, Monsieur,

En date du 18/10/2021, vous avez introduit une demande pour l'octroi d'un supplément d'allocations familiales en faveur de ■■■■■■■■■■. L'AVIQ est compétente pour l'évaluation médicale liée à ce supplément.

Ce courrier est important et vous informe de la procédure à suivre.

Deux formulaires électroniques sont nécessaires :

1. Le **formulaire psychosocial et familial (volet A)**, qui doit être complété le plus précisément possible. Pour ce faire, nous vous invitons à prendre contact avec l'un des partenaires repris en annexe de ce courrier. Celui-ci encodera pour vous toutes les informations nécessaires pour un traitement plus rapide du dossier. Veuillez-vous présenter chez le partenaire de votre choix avec les accès fournis en annexe. Lors de ce rendez-vous n'oubliez pas de vous munir de tous les documents utiles pour attester de la pathologie et des traitements/prises en charge mis en place pour l'enfant.
2. Le **formulaire médical (volet B)** doit être complété par le médecin qui connaît le mieux la situation de l'enfant du point de vue de ses pathologies et des traitements suivis. Veuillez lui fournir les accès repris en annexe de ce courrier. Ceux-ci lui permettront de se connecter sur notre plateforme et d'encoder directement les données médicales de l'enfant.

Vous disposez de **8 semaines** à dater de ce courrier, soit au plus tard le **14/01/2022** pour faire compléter les deux formulaires, le volet A par le partenaire de votre choix et le volet B par votre médecin traitant. Ces démarches ont pour objectifs de faciliter et d'accélérer le traitement de votre demande. Toutefois, si vous souhaitez effectuer les démarches sans l'aide d'un partenaire, vous pouvez demander un formulaire papier. Si vous avez des questions concernant ce courrier, vous pouvez nous contacter au numéro de téléphone suivant : 071/337.887.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la Cellule Allocations Familiales Supplémentaires,

Lola CONTEMPRE
Agent traitant

 Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

AVIQ – Agence pour une Vie de Qualité
Branche Handicap - Cellule AFS
Rue de la Rivelaïne, 21
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 337 887

E-mail : contact.afs@aviq.be

FORMULAIRE PSYCHOSOCIAL ET FAMILIAL : VOLET A

Attention, veuillez-vous munir de cette annexe pour vous rendre chez le partenaire de votre

choix.

Accès à la plateforme (identifiant / mot de passe) : **007399000033155 / mgynvXZu**

Liste des partenaires à proximité de :

- Bureau régional de l'AVIQ
- Le service social de votre mutuelle
- Le CPAS de votre commune
- Si l'enfant est suivi par un service agréé par l'AVIQ (service d'aide précoce, service d'aide à l'intégration, service résidentiel pour jeunes, etc.) vous pouvez également vous adresser à celui-ci.

N'oubliez pas de vous munir de tous les documents utiles à l'encodage de ce formulaire :

- Les bilans et les rapports des hospitalisations depuis l'apparition des premiers symptômes jusqu'à aujourd'hui, ainsi que les suivis thérapeutiques ;
- La liste des traitements administrés pendant plus de 6 mois : médicaments, régime alimentaire, appareillages, etc. ;
- Les rapports des rééducations suivies (kinésithérapie, psychomotricité, logopédie, etc.) depuis le début de la prise en charge jusqu'à aujourd'hui, avec le rythme des séances par semaine ;
- Un relevé de la mutuelle reprenant les rééducations suivies ;
- Un protocole d'entrée en enseignement spécialisé (PMS ou école) qui reprend le parcours scolaire, le type et la forme de l'enseignement suivi, les tests de QI, les rapports psychologiques et pédagogiques ainsi que le nom de l'école.

 Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

AVIQ – Agence pour une Vie de Qualité
Branche Handicap - Cellule AFS
Rue de la Rivelaïne, 21
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 337 887

E-mail : contact.afs@aviq.be

FORMULAIRE MEDICAL : VOLET B

Attention, veuillez-vous munir de cette annexe pour vous rendre chez le médecin.

Lien vers la plateforme d'encodage à destination des professionnels de la santé :
<https://plasma.aviq.be/>

Accès à la plateforme (identifiant / mot de passe) : **007399000033155 / mgynvXZu**

A l'attention du médecin :

Si vous rencontrez des problèmes avec la plateforme, contactez-le : 071/337.887 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

Si malgré tout, vous ne parvenez pas à encoder le formulaire de manière informatique, veuillez remplir le formulaire papier disponible via <https://www.aviq.be/plasma/AFS/VOLETB.pdf>.

Comment accéder au formulaire :

Le lien <https://plasma.aviq.be/> vous permettra d'accéder à la plateforme de l'AVIQ.

- Cliquez sur le bouton « Professionnels de la santé ». Vous pourrez ensuite vous y connecter avec votre carte d'identité ou via l'application « **Urgo** ».
- Lors de votre première connexion, choisissez le profil « Médecin ».
- Sur la page d'accueil, vous devez cliquer sur « Formulaires AVIQ » qui se situe dans le menu gris à gauche. Si celui-ci n'apparaît pas, cliquez sur « Modules ».
- Cliquez sur « Allocations familiales supplémentaires » qui se situe sous le titre « Familles ».
- Cliquez sur « Introduction du formulaire Volet B ».

Celui-ci doit nous parvenir soit scanné à l'adresse partenaires.afs@aviq.be soit par voie postale à :

AVIQ
Cellule Allocations Familiales Supplémentaires
Rue de la Rivelaïne, 21
6061 CHARLEROI

Pour toute autre question, vous pouvez contacter la Cellule Allocations Familiales Supplémentaires au 071/337.887 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

 Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

Documents nécessaires

Les documents utiles à l'évaluation de l'affection de l'enfant sont :

- Les **rapports des hospitalisations** et les **suivis thérapeutiques** ;
- La liste des **traitements administrés** pendant plus de 6 mois ;
- Les **rapports des rééducations** suivies avec le rythme des séances ;
- Les **relevés de la mutuelle** reprenant les rééducations suivies ;
- Un **protocole d'entrée en enseignement spécialisé** (PMS ou école) ;
- Tous les **documents paramédicaux** et médecine parallèle, **rapports sociaux**.

Ces informations sont reprises sur les courriers envoyés dès l'introduction d'une demande d'AFS.

Les volets A et B

- 📍 Légère révision des volets par rapport au SPF
 - Volet A : formulaire psychosocial et familial
 - Volet B : formulaire médical
- 📍 Buts :
 - Améliorer la précision des informations récoltées
 - Augmenter les traitements sur pièces
 - Diminuer le temps de traitement

Les piliers

Pilier 1

- Incapacité physique et mentale du jeune
- **6 points max**

Pilier 2

- Activités, participation et efforts consentis par le jeune :
 - Intégration sociale, apprentissage, communication, mobilité et soins corporels
- **12 points max**

Pilier 3

- Investissement de la famille :
 - Déplacement, traitement, surveillance, habitude de vie, etc.
- 9 points, **doublés 18 points max**

Les partenaires

- ④ Rôle crucial dans le processus : veiller à la bonne compréhension et au remplissage minutieux du formulaire, récolter les documents probants, informer les familles sur le processus, etc.
- ④ Objectif étant que les dossiers arrivent le plus complets possible à l'AVIQ pour que le médecin puisse prendre du temps avec l'enfant sans se perdre dans des démarches administratives.
- ④ Second objectif est de raccourcir le délai de traitement en favorisant les évaluations sur pièces.

Quels sont les partenaires?

- Les sept bureaux régionaux de l'AVIQ
- Les contrôleurs sociaux de l'AVIQ
- Partenaires non garantis pour toutes les communes
- Les divers services d'aide à l'enfance (SAP, SAI, SAF, SRJ, ...)
- Les AS des hôpitaux
- Les PMS
- Asbl « spécifiques »
- Etc.

Situation régionale

Régions	Nombre de partenaires formés
Brabant-Wallon	103
Bruxelles	92
Hainaut	416
Liège	363
Namur	211
Luxembourg	125

Les chiffres – pour info

- 📍 Pour l'année 2019, nombre de dossiers sur l'ensemble de la région wallonne :

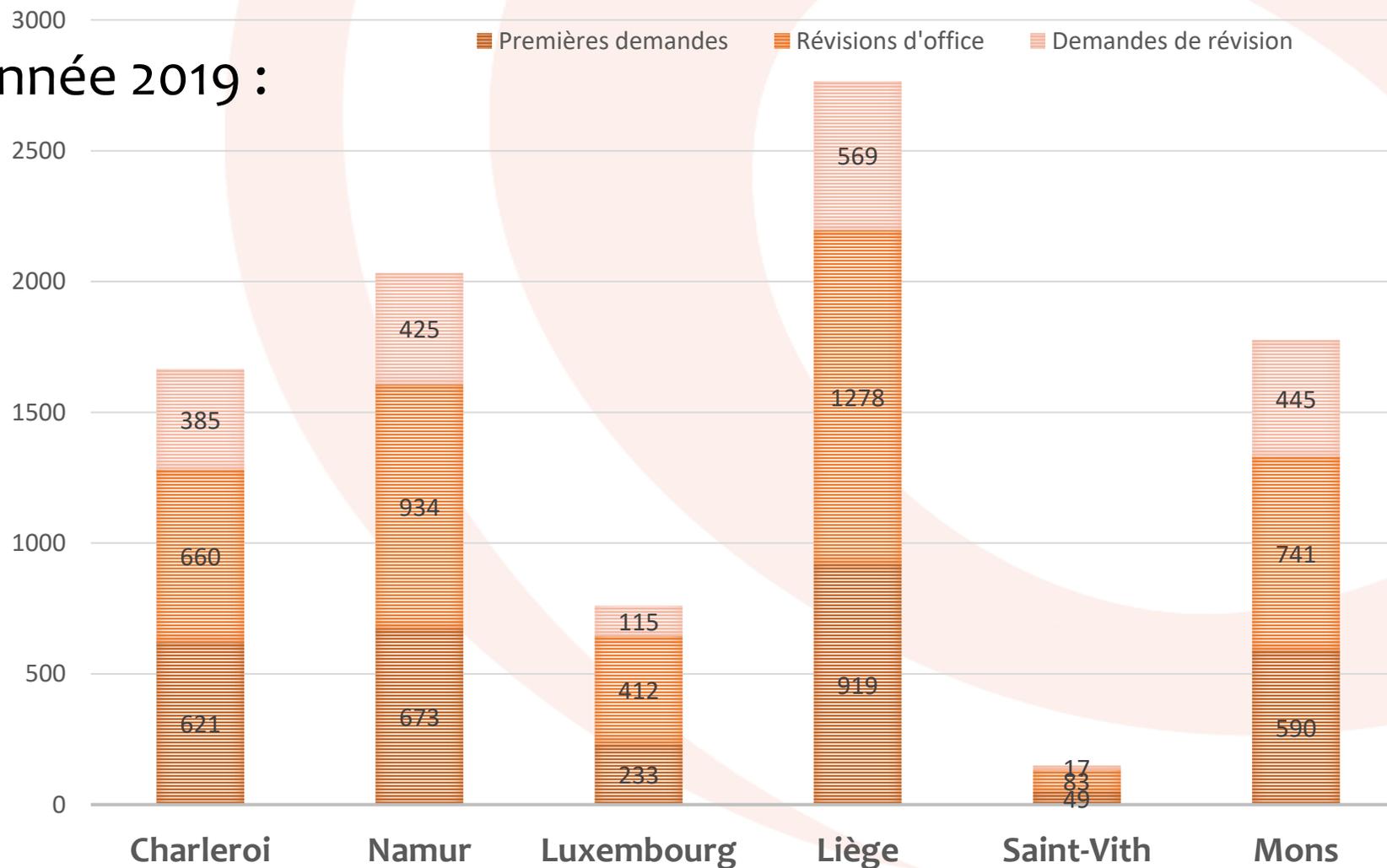
Premières demandes	Révisions d'office	Demandes de révision
3085	4108	1956
9149		

- 📍 Depuis le 1^{er} octobre, nous avons repris :

Premières demandes	Révisions d'office	Demandes de révision
2324	614	531
3469		

Les chiffres – répartition par centre

📍 Pour l'année 2019 :



Perspective à moyen terme

- 📍 Adaptation continue de la plateforme pour l'interne et l'externe
- 📍 Constitution d'une équipe pluridisciplinaire
 - Engagement de psychologues et/ou logopèdes
 - Engagement de médecins pour Charleroi et Brabant Wallon
 - Trouver un cabinet de consultations en Brabant Wallon
- 📍 Accessibilité aux partenaires concernant le statut de la demande
- 📍 Accessibilité des familles à la plateforme
 - Compléter le volet A
 - Suivre l'évolution de la demande
- 📍 Modification des arrêtés

Contact

Que ce soit pour une question, une information supplémentaire ou une remarque, vous pouvez contacter la cellule AFS de l'AVIQ

📍 Pour les **partenaires** :

☎ 071/337.887

✉ partenaires.afs@AVIQ.be

📍 Pour la **population** :

☎ 071/337.887

✉ contact.afs@AVIQ.be

Merci pour votre attention.

Avez-vous des questions ?

